
COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 13 février 2018

Conseillers présents : MM. LOUCHE Alain, GARNIER Michel, PELLET Bernard, VERDELHAN Bernard, NICOLAS Christian, DAUDE Roger, BALMOT Michel, MICHELET Jean-Pierre, Mme MARTIN Lise.

Excusé : M. MICHEL Raymond

Secrétaire de séance : M. VERDELHAN Bernard,

Le compte rendu du précédent conseil municipal est validé à l'unanimité.

Voirie

Lozère Ingénierie peut à notre demande faire le point sur la voirie communale existante et nous aider à l'actualisation du classement et déclassement des voies.

Cette procédure sera activée prochainement.

- Les pistes DFCI du schéma directeur départemental sont entretenues par l'ASA DFCI.

L'entretien des autres pistes DFCI qui ne sont pas inscrites au plan des massifs sont à la charge de la commune dans la limite de ses moyens.

La piste qui part de Prades et qui aboutit à Col de la Moutête est une DFCI non inscrite au plan des massifs. L'étude de la remise en état de cette voie sera confiée à Lozère Ingénierie.

Le conseil municipal entend les habitants de Corbès, qui demandent le classement en voirie communale de la route entre Prades et Corbès.

Adhésion au service de Médecine prévention du CDG

Adoptée à l'unanimité.

Charte « Pour une nuit préservée en Cévennes »

Le PNC propose que la zone tampon du PNC améliore l'éclairage public pour préserver le ciel étoilé des Cévennes.

Adoptée à l'unanimité

La commune va demander au SDEE une estimation de prix pour un éclairage permanent à LED.

Contrats territoriaux

Le conseil municipal valide la liste des 6 projets déposée :

- Aménagement de la Source de La Cure : Acquisition foncière + travaux de protection + extension vers de hameau de La Roque,
- Toiture de La Cure,
- Travaux du bâtiment sous terrasse,
- Voirie,
- Enfouissement des réseaux sur les hameaux de La Roque et de Prades,
- Eclairage public : Installation, rénovation.

Questions diverses

- Essayer de récupérer l'eau qui s'écoule derrière le temple pour l'arrosage des espaces verts,
- Proposition de tenir un registre où figurent les relevés des compteurs communaux et du compteur principal pour pouvoir évaluer le taux de fuite du réseau.
- Le classement en voirie communale. : Le chemin reliant Le Pradalet à la piste forestière de La Roque n'est pas numéroté au cadastre donc cette piste fait partie du domaine privé de la commune. Lozère ingénierie sera consulté pour émettre une proposition selon les critères définis par le conseil.
- Amélioration de la gestion de la plateforme de dépôt du Paillassier (la rotation de l'enlèvement n'est pas suffisante),
- La taxe de séjour passe au réel pour l'année 2018, la Communauté des Communes communiquera les nouveaux taux.
- La fête du 14 juillet gérée par le CCAS peut être remise à une association. Les feux d'artifices seraient alors pris en compte par la commune.
- La commémoration du 11 novembre 2018 : une cérémonie sera organisée à cette occasion,
- La limitation de tonnage sur la route de Gasques-Colombières : La commune prendra l'avis de Lozère Ingénierie pour établir une limitation.